



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 23 FEVRIER 2023

PROCES VERBAL N° 26

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr. GODET Jean-Pierre

Membres présents : MM. GAUVIN Francis - PETIT Jean-Jacques - PRUNIER Jacky

Excusé : Mr. GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 25 du 16 février 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents avec la modification suivante :

Match n° 25690047 Clnc Bressuire 1 – Celles Verrines 2 en Coupe Saboureau

Il fallait lire : Le club de Clnc Bressuire **ne confirme pas la réserve** posée sur la feuille de match. Le club sera donc crédité de la somme de 39 €

WEEK-END DU 18/19 FEVRIER 2023

Match n° 24823950 Venise Verte 2 – Niort St Florent 4 en D4 poule D

Arbitre : Mr. LANGUET Florient

Réclamation d'après match du club de Venise Verte

On porte une réserve sur la qualification de l'ensemble des joueurs de St Florent

La Commission déclare la réclamation d'Après match, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs et de l'enregistrement des licences constate :

Que tous les joueurs de l'équipe de Niort St Florent (4) inscrits sur la feuille du match cités en référence étaient régulièrement qualifiés. Ils pouvaient participer à la rencontre du 19/02/2023 à 13H00 : **Venise Verte Fc (2) – Niort St Florent Ua (4)**

Par conséquent, déclare la Réclamation d'Après matchs non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir, Venise Verte Fc (2) – Niort St Florent Ua (4) : **1 - 1**

Les droits de réclamation d'Après match, soit 74 €, seront portés au débit du club de Venise Verte



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 23 FEVRIER 2023

PROCES VERBAL N° 26

DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

Du club de G.J. ESPOIR NORD-EST 79 ➤ samedi 03 juin 2023 – Stade de Brion - Catégories U7 à U11

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATION TOURNOI

Frais de déclaration Tournoi 24 €

➤ G.J. ESPOIR NORD-EST 79 - samedi 03 juin 2023

DECLARATION MATCHS AMICAUX

Du club de ETSO ➤ Contre Ent. Usv-Ene-Esl en U18 le 18 février 2023

★★★★★

AVIS AUX CLUBS TOUJOURS QUALIFIES EN COUPE

Le tirage au sort des 1/8^{èmes} de Finale des Coupes Départementales
(Deux-Sèvres / Saboureau / Réserves)

Se dérouleront le JEUDI 30 MARS 2023 à 18 h 30

dans les locaux de la Radio Collines FM à Cerizay

Les clubs encore qualifiés recevront une invitation après le tour du 18/19 mars 2023.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN